

PROCÈS-VERBAL de la cent-soixante-douzième réunion de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 12 mai 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local F-2030 et en visioconférence, et ajournée au jeudi 14 mai 2026 à 9 h, au local F-1030 et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE

12 MAI 2026					
Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BENNAI, Mustapha Chargé de cours, Département d’informatique et d’ingénierie	X		LEBEL, Valérie Professeure, Département des sciences infirmières	X	
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X		LEHRER, Joanne Professeure, Département des sciences de l’éducation		X*
DJOUDI, Farida Chargée de cours, Département des relations industrielles	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
GOUIAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
LABERGE, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X				
Personnes invitées	Présent·e	Absent·e	Personnes observatrices	Présent·e	Absent·e
BÉJAOUÏ, Ali Professeur, Département de relations industrielles Directeur, Module des relations industrielles	X		NADON, Martine Vice-doyenne des études	X	
COUVRETTE, Amélie Professeure, Département de psychoéducation et de psychologie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en criminologie clinique	X		YATTARA, Ibrahima Coordonnateur et attaché d’administration, Décanat des études	X	
FAUBERT-RAYMOND, Emilie Agente de recherche, Décanat des études	X				
LAURIN, Gabriel Agent de recherche, Décanat des études	X				
LE GALL, Véronique Professeure, Département des sciences administratives Directrice, Module des sciences de l’administration	X				
PLOUFFE, Véronique Professeure, Département des sciences comptables Responsable des programmes de 2 ^e cycle en comptabilité professionnelle	X				
Présidente	Présente	Absente	Secrétaire	Présente	Absente
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Stéphanie Demers, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 02.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Cent-soixante-et-onzième réunion (10 mars 2026)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH)
4. Projet de création d'une maîtrise en criminologie
5. Projet de modification des programmes de premier cycle en administration
6. Projet d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle
7. Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes et de la liste des programmes dits « exempts »
8. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques
9. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés
10. Calendrier des rencontres de la sous-commission des études pour l'année universitaire 2026-2027
11. Période d'information et questions
12. Prochaine réunion (12 mai 2026)
13. Clôture de la séance

2. Procès-verbal

2.1 Cent-soixante-et-onzième réunion (10 mars 2026)

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la cent-soixante-et-onzième réunion (10 mars 2026), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études du cheminement des derniers projets :

- Concernant l'exigence relative au français pour l'admission aux cycles supérieurs : le projet a été déposé et adopté à la commission des études du 7 mai 2026.
- Concernant l'encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs : les modalités d'encadrement et d'évaluation retenues (Entente

d'encadrement ; Plan de cheminement dans le programme ; Autoévaluation trimestrielle ; Évaluation trimestrielle ou périodique) seront intégrées dans le projet de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs*.

3. Dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (RIRH)

Farida Djoudi se déclare en conflit d'intérêts à l'égard de ce point et quitte la séance.

La doyenne des études invite Ali Béajoui, professeur au Département de relations industrielles et directeur du module des relations industrielles, ainsi que Emilie Faubert-Raymond, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le dossier.

Monsieur Béajoui souligne d'entrée de jeu que l'ensemble du corps professoral du département a été impliqué dans le processus d'évaluation : il a été invité à participer à une journée de réflexion en amont de l'évaluation et à commenter les questionnaires ainsi que le rapport d'évaluation. Monsieur Béjaoui met ensuite en contexte l'évaluation. Il présente notamment le champ disciplinaire et ses trois composantes (gestion des ressources humaines, relations de travail, politiques publiques) et fait le lien entre le programme et les exigences de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés pour avoir un accès direct à la profession. Il mentionne aussi le dernier processus d'évaluation du programme qui s'est échelonné sur plusieurs années, de 2009 à 2016, ainsi que l'évaluation et la modification récente de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines qui a amené la réflexion des collègues vers une approche par compétences et les besoins du marché. Il souligne la baisse importante des inscriptions dans les dernières années et explique que les recommandations ont été pensées en termes de solutions. Il ajoute que les personnes expertes externes sont allées dans le même sens que les recommandations du comité.

Monsieur Béajoui présente les programmes de premier cycle : le baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, le certificat en relations industrielles et en ressources humaines, le certificat en psychologie du travail et des organisations, et le certificat en santé et sécurité au travail. Il explique que les certificats servent parfois de tremplin vers le baccalauréat, mais que les inscriptions ont aussi diminué dans les certificats. Il mentionne aussi les enjeux rencontrés au baccalauréat avec régime coopératif, car il est difficile de trouver des stages. Il amène l'idée d'ajouter des stages au cheminement régulier du baccalauréat, notamment parce que les personnes étudiantes souhaiteraient avoir une formation plus pratique. Il mentionne quelques autres points qui ont fait l'objet de recommandations comme l'équilibre entre les cours obligatoires et les cours optionnels, le nombre de cours optionnels et leur pertinence, la bonification de l'offre de cours en gestion des ressources humaines et le développement de la dimension internationale.

Un sous-commissaire demande comment on envisage rendre la formation plus pratique. Monsieur Béjaoui répond qu'il faut d'abord tenir compte de notre situation géographique afin d'adapter notre formation et de se connecter plus à notre milieu. Il ajoute que l'on doit diversifier nos milieux de stages pour ne plus dépendre de la fonction fédérale. Il propose l'exemple d'un stage optionnel qui pourrait, au besoin, être remplacé par un rapport de fin d'études.

Un autre membre suggère la possibilité de stages à l'interne, car cela se fait dans son département pour les personnes qui ne trouvent pas de stages à l'externe. Monsieur Béajoui le remercie pour cette idée qu'il entend explorer. Une sous-commissaire constate que seul le certificat en relations industrielles et en ressources humaines est offert au campus de Saint-Jérôme et demande si l'on considère y ouvrir plus de programmes. Monsieur Béjaoui explique que l'offre du certificat pose un problème actuellement, car il y a peu d'inscriptions et certains cours doivent être offerts en non présentiel. Il pense toutefois que la demande est présente dans les Laurentides pour le baccalauréat et qu'il faudrait évaluer la possibilité de l'offrir après sa modification. La sous-commissaire souligne qu'il y a une demande pour mieux former les personnes étudiantes en sciences infirmières en gestion des ressources humaines et que cela pourrait être une occasion de collaborer entre départements. Monsieur Béjaoui répond qu'il faut en effet y réfléchir et

qu'il y aurait aussi la possibilité de créer des microprogrammes pour former les personnes étudiantes en gestion dans le domaine de la santé.

Les membres de la sous-commission des études remercient les personnes invitées pour leur excellent travail et leur présentation.

Lors des délibérations, un sous-commissaire souligne les belles idées qui sont envisagées pour attirer les personnes étudiantes, mais il appelle à la prudence pour ne pas diviser les personnes étudiantes dans trop de concentrations ou programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines (résolution 172-SCE-383).

Farida Djoudi rejoint la séance.

4. Projet de création d'une maîtrise en criminologie

Carl Bouchard se déclare en conflit d'intérêts à l'égard de ce point et quitte la séance.

La doyenne des études invite Amélie Couvrette, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie et responsable des programmes de 2^e cycle en criminologie clinique, ainsi que Emilie Faubert-Raymond, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Couvrette souligne d'abord que l'enjeu avec le DESS en criminologie clinique offert par l'UQO est qu'il ne mène pas à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ). Le souhait est donc de créer une maîtrise qui donnera accès à l'Ordre. Elle explique que le programme proposé comprend une propédeutique de 21 crédits pour les personnes qui ne possèdent pas de baccalauréat en criminologie. Elle mentionne que le programme sera offert au campus de Gatineau, qu'il sera contingenté à 12 personnes étudiantes par année et que le souhait est d'accueillir la première cohorte à l'automne 2028. Elle présente ensuite les motifs de création du programme, soit le contexte de complexification des problématiques criminologiques au Québec et au Canada, les priorités gouvernementales ainsi que les perspectives professionnelles des personnes diplômées qui sont diversifiées et interdisciplinaires. Elle résume aussi le processus de consultation qui a été mené afin d'identifier les besoins et compétences attendues et recueillir l'appui des milieux en Outaouais. Madame Couvrette poursuit en présentant le bassin de recrutement et explique que le contingentement de 12 personnes a été réfléchi en fonction des milieux de stages qui sont déjà sollicités pour plusieurs autres programmes et domaines de formation. Après avoir présenté le profil de sortie du programme, ses objectifs et les compétences à développer, elle enchaîne avec la structure du programme, les activités et le cheminement par trimestre. Enfin, madame Couvrette mentionne que le souhait est de créer un continuum de formation avec le développement éventuel d'un baccalauréat en criminologie.

En réponse à une première question, madame Couvrette confirme que les personnes candidates qui possèdent un baccalauréat en criminologie pourraient être exemptées de la propédeutique, mais qu'elle ne s'attend pas à ce que ces personnes représentent une majorité des candidatures : le programme vise surtout des personnes étudiantes qui ont une formation en psychologie et en psychoéducation. En réponse à une deuxième question, madame Couvrette dit que la propédeutique sera considérée comme une formation de deuxième cycle pour l'aide financière.

Une sous-commissaire demande s'il est prévu d'offrir la maîtrise en criminologie au campus de Saint-Jérôme, notamment parce que les baccalauréats en psychologie et en psychoéducation y sont offerts. Madame Couvrette explique que le DESS est offert uniquement à Gatineau et que le corps professoral possédant l'expertise nécessaire est situé au campus de Gatineau, de même que les autres ressources et structures pour offrir le programme. Elle explique que la stratégie est d'abord d'établir et de faire connaître le programme à Gatineau pour ensuite le déployer à Saint-Jérôme. Elle ajoute que le souhait est aussi de garder les personnes dans la région de l'Outaouais.

Un sous-commissaire demande si les personnes étudiantes ont été consultées pour le développement du programme. Madame Couvrette répond que non, mais que les résultats des consultations menées lors de l'évaluation périodique du DESS en criminologie clinique, notamment auprès des personnes étudiantes, appuient la création de la maîtrise. En réponse à une dernière question, madame Couvrette explique que les cours seront offerts uniquement en présentiel, car il s'agit d'un programme de relation d'aide.

Les membres de la sous-commission des études remercient les personnes invitées pour leur excellent travail et leur présentation.

Lors des délibérations, une sous-commissaire dit ne pas bien comprendre pourquoi la maîtrise ne pourrait pas être ouverte en même temps à Saint-Jérôme. Elle souligne aussi qu'un programme offert en présentiel et à temps complet seulement n'est pas idéal pour les personnes en emploi. La doyenne répond que des contraintes pour les personnes enseignantes nous empêcheraient d'offrir le programme sur les deux campus : le Comité des programmes universitaires (CPU) a récemment exigé que 70 % des cours soient donnés par des professeures et professeurs, ce qui serait impossible au campus de Saint-Jérôme sans embauches. Afin d'éviter un refus des instances externes, l'on pense qu'il est préférable d'ouvrir d'abord le programme uniquement à Gatineau. Sur la question du présentiel/non présentiel, la doyenne explique que le Département de psychoéducation et de psychologie a pris la décision d'offrir ses cours entièrement en présentiel. Elle rappelle que les personnes diplômées du baccalauréat en psychologie sont un bassin important de recrutement pour la maîtrise en criminologie, notamment celles qui ne sont pas admises au doctorat en psychologie, et qui ne sont donc pas encore sur le marché du travail. Madame Faubert-Raymond ajoute que si le baccalauréat en psychologie est bien implanté à Gatineau, ce n'est pas encore le cas à Saint-Jérôme qui accueillera sa première cohorte cet automne. Elle souligne aussi que les milieux de stage sont très compétitifs dans les Laurentides et qu'il est préférable de ne pas faire subir cette pression au programme à son ouverture.

Comme les personnes diplômées du baccalauréat en psychologie constitueront un bassin de recrutement important, un sous-commissaire suggère de présenter la propédeutique de la maîtrise en criminologie dès le début du baccalauréat. La doyenne renchérit en rappelant que le *Règlement des études de premier cycle* permet aux personnes étudiantes de suivre des cours de 2^e cycle et que cela représente une belle stratégie de recrutement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'une maîtrise en criminologie (résolution 172-SCE-385).

Carl Bouchard rejoint la séance.

5. Projet de modification des programmes de premier cycle en administration

La doyenne des études invite Véronique Le Gall, professeure au Département des sciences administratives et directrice sortante du module des sciences de l'administration, ainsi que Gabriel Laurin et Geneviève Cousineau, agents de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Le Gall commence par mettre en contexte le projet de modification. Elle présente les principales étapes du processus d'évaluation périodique du programme qui ont mené au présent projet de modification. Elle résume ensuite les principales modifications apportées au programme et explique comment elles se traduisent dans le nouveau plan de formation :

- Mise à jour de la forme des descriptifs des activités ;
- Actualisation des contenus des activités ;
- Révision des préalables par secteur disciplinaire et concentration ;
- Révision des cheminements au baccalauréat ;

- Ajout de notions en gestion des données et gestion des connaissances en science de l'administration ;
- Retrait de la concentration en gestion internationale au baccalauréat.

Madame Le Gall termine sa présentation en soulignant quelques autres modifications comprises dans le projet et d'autres à venir :

- Modification des conditions d'admission : ajout de la base expérience pour l'admission au baccalauréat ;
- Retrait des admissions des régimes coopératifs pour les trimestres d'hiver afin d'offrir une plus grande flexibilité dans le cheminement des personnes étudiantes et un meilleur suivi ;
- Réflexion sur la possibilité d'ajouter une concentration en administration publique, uniquement au campus de Gatineau ;
- Volonté de créer des ententes DEC-BAC avec les principaux cégeps, particulièrement avec le nouveau DEC Techniques d'administration et gestion.

Un sous-commissaire soulève que les deux cours de comptabilité du baccalauréat actuel, et qui sont offerts par le Département des sciences comptables, sont retirés et remplacés par un cours de sigle FIN (finance) qui sera maintenant donné par une ressource professorale du Département des sciences administratives.

Madame Le Gall explique que les membres du comité de modification ont discuté avec la direction et la codirection du module des sciences comptables de ce changement. Elle rappelle que la fusion des deux cours de comptabilité est une recommandation des expertes et qu'un travail de recensement dans les autres universités a permis d'établir que plusieurs d'entre elles offrent uniquement un cours en comptabilité. Enfin, elle ajoute que l'enseignement du nouveau cours sera offert aux ressources enseignantes du Département des sciences comptables.

Les membres de la sous-commission des études remercient les personnes invitées pour leur excellent travail et leur présentation.

Lors des délibérations, un sous-commissaire soulève une recommandation relative à l'approche par compétences : il demande s'il existe un référentiel de compétences pour les administrateurs, par exemple, et si un travail a été fait en ce sens. Madame Cousineau répond qu'il ne s'agit pas de programmes avec approche par compétences, mais que les descriptifs de cours ont été retravaillés pour mettre l'accent sur les compétences développées.

Un sous-commissaire s'oppose à la fusion des deux cours de comptabilité et demande si un département a le droit de créer ses propres cours même si la discipline relève d'un autre département. La doyenne rappelle que le comité de modification a discuté de cette fusion avec la direction du module de sciences comptables et la direction du Département des sciences comptables. Le sous-commissaire explique que le point a été discuté lors d'une assemblée départementale des sciences comptables et que les membres se sont opposés à cette modification. La doyenne répond que le comité de modification aurait dû recevoir cette information avant. Elle ajoute qu'elle va tenter de retracer les échanges et déterminer s'il y a eu une communication formelle de la position du Département des sciences comptables. Quant à ce qui est permis pour la création de cours, elle confirme qu'il n'y a pas de règle en ce sens : par exemple, il existe des cours de gestion des ressources humaines au Département des sciences administratives et au Département de relations industrielles. Le sous-commissaire renchérit en disant qu'il n'y a pas de ressources professorales avec une expertise en comptabilité au Département des sciences administratives.

Au sujet d'une autre modification, un sous-commissaire demande s'il est permis de fusionner trois cours en un seul. La doyenne explique que seulement certains éléments des trois cours ont été retenus pour créer le nouveau cours.

Le sous-commissaire qui s'oppose à la fusion des deux cours de comptabilité confirme que le directeur du Département des sciences comptables s'est opposé à la décision, mais convient qu'il n'a pas de levier, car le programme est autonome dans sa création de cours. Un autre sous-commissaire mentionne que même si le cours est offert

aux professeures et professeurs du Département des sciences comptables, elles et ils ne seront peut-être pas intéressés par un cours dans lequel elles et ils ne croient pas. La doyenne répond que la gestion des ressources enseignantes relève du Département et que si les membres du corps professoral ne veulent pas donner le cours, il sera proposé à des personnes chargées de cours. Le premier sous-commissaire demande si la sous-commission peut refuser le projet. La doyenne explique que si l'on passe au vote et que le projet est refusé, la mise en œuvre de l'ensemble des modifications sera reportée de l'automne 2027 à l'automne 2028. Le sous-commissaire demande s'il est possible de prendre la décision jeudi et de contacter les personnes concernées d'ici là. Une sous-commissaire est d'accord pour reporter à jeudi tandis qu'un de ses collègues est d'avis que s'il y a un message à envoyer, on doit le faire tout de suite et ne pas attendre à jeudi. Un autre sous-commissaire demande quelles actions seront posées d'ici jeudi et par qui. La doyenne explique qu'elle vérifiera s'il y a eu une réponse formelle du Département des sciences comptables et qu'elle se tournera vers Véronique Le Gall pour confirmer sa version concernant la conclusion des discussions avec sciences comptables. Le premier sous-commissaire aimerait savoir si le Département des sciences administratives est ouvert aux discussions pour trouver une autre solution. Une sous-commissaire se demande pourquoi un autre département doit être consulté pour la modification d'un programme qui appartient à un autre département. La doyenne explique que dans le cas présent, cela signifie qu'il y a deux cours de comptabilité qui ne seront plus offerts. En réponse à un sous-commissaire qui demande si le reste des modifications pourraient quand même être mises en œuvre à l'automne 2027 si l'on décide de remettre deux cours de comptabilité, la doyenne répond que non, car il faudrait alors revoir toute la structure du baccalauréat. Un sous-commissaire demande si le cours pourrait avoir un sigle CTB au lieu d'un sigle FIN. La doyenne répond que cette modification devrait être approuvée par le Département des sciences comptables.

Après délibérations, la doyenne des études propose de reporter à la prochaine séance l'adoption du projet de modification des programmes de premier cycle en administration et demande le vote. Il est résolu à la majorité que ce point soit reporté à une prochaine séance.

6. Projet d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle

Raef Gouiaa se déclare en conflit d'intérêts à l'égard de ce point et quitte la séance.

La doyenne des études invite Véronique Plouffe, professeure au Département des sciences comptables et responsable des programmes de 2^e cycle en comptabilité professionnelle, ainsi que Emilie Faubert-Raymond, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Plouffe fait d'abord une mise en contexte du projet :

- Le DESS en comptabilité professionnelle est offert à Gatineau depuis 2014 et à Saint-Jérôme depuis 2021 ;
- Dans le contexte actuel, l'ensemble des universités québécoises qui offrent le DESS en comptabilité professionnelle sont simultanément soumises aux mêmes exigences de restructuration imposées par l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec ;
- Introduction de nouvelles compétences particulières, fondamentales et professionnelles avancées.

Elle présente aussi les motifs qui sous-tendent l'actualisation du programme :

- Depuis 2012, la profession comptable au Québec est régie par l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec. Afin d'accéder au titre de Comptable professionnel agréé (CPA), toute personne candidate doit cheminer par un programme de 2^e cycle ou par un programme équivalent à un 2^e cycle dispensé par l'Ordre directement ;
- Le domaine de la comptabilité professionnelle constitue un champ disciplinaire en constante mutation influencé tant par l'automatisation que l'interconnexion et façonné par les avancées technologiques, les impératifs de transparence financière et les exigences croissantes en matière de responsabilité sociale ;

- Le programme de DESS proposé s'inscrit dans cette dynamique évolutive en adoptant une approche pédagogique novatrice, fondée sur les compétences définies dans la Grille 2.0 des CPA.

Madame Plouffe présente ensuite les finalités et les objectifs du programme et enchaîne avec les principales composantes du programme :

- Logique modulaire alignée sur les exigences du Programme de formation professionnelle CPA (Grille 2.0) (3 modules) ;
- Trois grandes familles de compétences essentielles : compétences particulières, compétences fondamentales et sous-compétences fondamentales.

Elle présente enfin les conditions, régimes et trimestres d'admission et termine avec le plan de formation et les différents cheminements possibles.

Les membres de la sous-commission des études n'ont pas de question pour madame Plouffe, alors elles et ils remercient les personnes invitées pour leur excellent travail et leur présentation.

Une sous-commissaire se demande où trouver le triptyque de modification du programme. La doyenne et madame Faubert-Raymond répondent que puisqu'il s'agit d'un projet d'actualisation et que toutes les composantes du programme sont modifiées, le projet a été présenté comme un nouveau programme ; il n'y a donc pas de triptyque.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle (résolution 172-SCE-386).

Raef Gouiaa rejoint la séance.

7. Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes et de la liste des programmes dits « exempts »

La doyenne des études présente la mise à jour du calendrier des évaluations périodiques des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts » (résolution 172-SCE-384).

8. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques

La doyenne des études dépose le rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques.

9. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés

La doyenne des études dépose le rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés.

10. Calendrier des rencontres de la sous-commission des études pour l'année universitaire 2026-2027

La doyenne des études dépose le calendrier des rencontres de la sous-commission des études 2026-2027.

La doyenne des études propose d'ajourner la présente séance à jeudi. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée à 11 h 52 et reprise le jeudi 14 mai 2026, à 9 h.

REPRISE DE L’ASSEMBLÉE — 14 MAI 2026

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, Stéphanie Demers, constate le quorum et déclare, le jeudi 14 mai 2026, à 9 h 01, la reprise des travaux de la séance ajournée de la sous-commission des études du 12 mai 2026.

14 MAI 2026					
Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BENNAI, Mustapha Chargé de cours, Département d’informatique et d’ingénierie	X		LEBEL, Valérie Professeure, Département des sciences infirmières	X	
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X		LEHRER, Joanne Professeure, Département des sciences de l’éducation		X*
DJOUDI, Farida Chargée de cours, Département des relations industrielles	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
GOUIAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
LABERGE, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X				
Personnes invitées	Présent·e	Absent·e	Personnes observatrices	Présent·e	Absent·e
KAMMOUN, Manel Professeure, Département des sciences administratives	X		NADON, Martine Vice-doyenne des études	X	
LAURIN, Gabriel Agent de recherche, Décanat des études	X		YATTARA, Ibrahima Coordonnateur et attaché d’administration, Décanat des études	X	
LE GALL, Véronique Professeure, Département des sciences administratives Directrice, Module des sciences de l’administration	X				
Présidente	Présente	Absente	Secrétaire	Présente	Absente
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

11. Suite du point 5. Projet de modification des programmes de premier cycle en administration

À la suite de la rencontre du 12 mai, la doyenne des études, monsieur Laurin et madame Cousineau ont contacté madame Le Gall pour lui faire part des questions et préoccupations des sous-commissaires. La doyenne explique qu’elle est invitée à nouveau aujourd’hui pour présenter le processus et les réflexions qui ont mené à la décision de créer le nouveau cours en comptabilité. Elle est accompagnée de la professeure Manel Kammoun qui faisait aussi partie du comité d’évaluation et du comité de modification des programmes de premier cycle en administration. La doyenne des études explique que les sous-commissaires pourront poser des questions après leur présentation.

Madame Le Gall souhaite d’abord souligner quatre points importants :

- Les membres du comité de modification ont discuté avec le directeur et le codirecteur du module des sciences comptables et la rencontre s’est bien déroulée. Madame Le Gall appui cette affirmation en partageant le compte rendu de la rencontre avec les sous-commissaires.
- La décision de fusionner les deux cours de comptabilité provient de recommandations des deux expertes, plus particulièrement de la professeure Elisa Gagnon. Madame Le Gall partage aux sous-commissaires l’avis déposé par madame Gagnon.
- Le comité de modification a procédé à une analyse des cours des programmes de premier cycle en administration pour mettre en lumière les redondances et il a relevé des redondances et des notions qui n’étaient pas nécessaires pour les personnes étudiantes en administration dans les cours de comptabilité.

- Les fusions de certains cours obligatoires, incluant les deux cours de comptabilité, vont augmenter l'attractivité de nos programmes, car ces opérations ont permis de proposer 18 cours de tronc commun au lieu de 15. En effet, trois nouveaux cours ont été créés pour chaque concentration, ce qui permettra notamment aux personnes étudiantes d'accéder aux examens des ordres professionnels.

Madame Kammoun, qui représente la concentration finance, explique qu'elle a consulté ses collègues en finance pour proposer le nouveau cours *Comptabilité pour gestionnaire*. Elle ajoute que les réflexions avec ses collègues en finance portaient du principe que le baccalauréat en administration a pour objectif de former des financiers et non des comptables et que, par conséquent, les personnes étudiantes des différentes concentrations ont besoin d'une formation comptable appliquée à la gestion. À la suite d'une analyse des cours, des redondances ont été relevées entre les deux cours de comptabilité et d'autres cours, notamment avec le cours FIN1023 *Administration financière*. En conclusion, le comité de modification a déterminé que les deux cours de comptabilité actuels ne sont pas adaptés aux programmes en administration.

Madame Kammoun présente ensuite les objectifs et le contenu du nouveau cours et fait ressortir ses apports pédagogiques, comme permettre à toutes les personnes étudiantes en administration de mieux comprendre la structure financière d'une organisation et développer la capacité de lire et interpréter des états financiers dans le cadre décisionnel. Elle termine sa présentation en affirmant que les modifications proposées sont essentielles pour garder l'attractivité de nos programmes.

Un sous-commissaire souligne le bon travail que le comité de modification a fait pour augmenter l'attractivité des programmes et précise que lors de la rencontre du 12 mai, il a partagé la position du Département des sciences comptables et non sa position personnelle : le Département s'oppose à la fusion des deux cours de comptabilité et juge que cela posera des problèmes dans la progression d'apprentissage des personnes étudiantes. Il dit ne pas vouloir s'opposer, mais simplement apporter la vision du Département des sciences comptables. Il souligne que dans le passé, le Département des sciences comptables a collaboré avec le Département des sciences administratives pour adapter ses cours en comptabilité à la formation en administration.

La doyenne remercie les invitées.

Lors des délibérations, une sous-commissaire a de la difficulté à bien saisir l'enjeu dans le contexte où les deux départements ont collaboré par le passé. Un collègue explique qu'à l'avenir le cours de comptabilité appartiendra au Département des sciences administratives et pourrait ne pas être donné par un ou une comptable. Un autre sous-commissaire rappelle que madame Le Gall a confirmé que l'offre du cours sera proposée aux professeures et professeurs du Département des sciences comptables.

Après délibérations, le vote est demandé. Un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en administration est adopté à la majorité (172-SCE-387).

12. Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

13. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 août 2026.

14. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 9 h 48.



Stéphanie Demers
Doyenne des études



Geneviève Cousineau
Secrétaire de la sous-commission des études